

PORT LA NOUVELLE



Bienvenue à Port La Nouvelle

Mairie

Accueil

Agenda

Mairie municipale

Marchés publics

Démarches en ligne

Muséologie

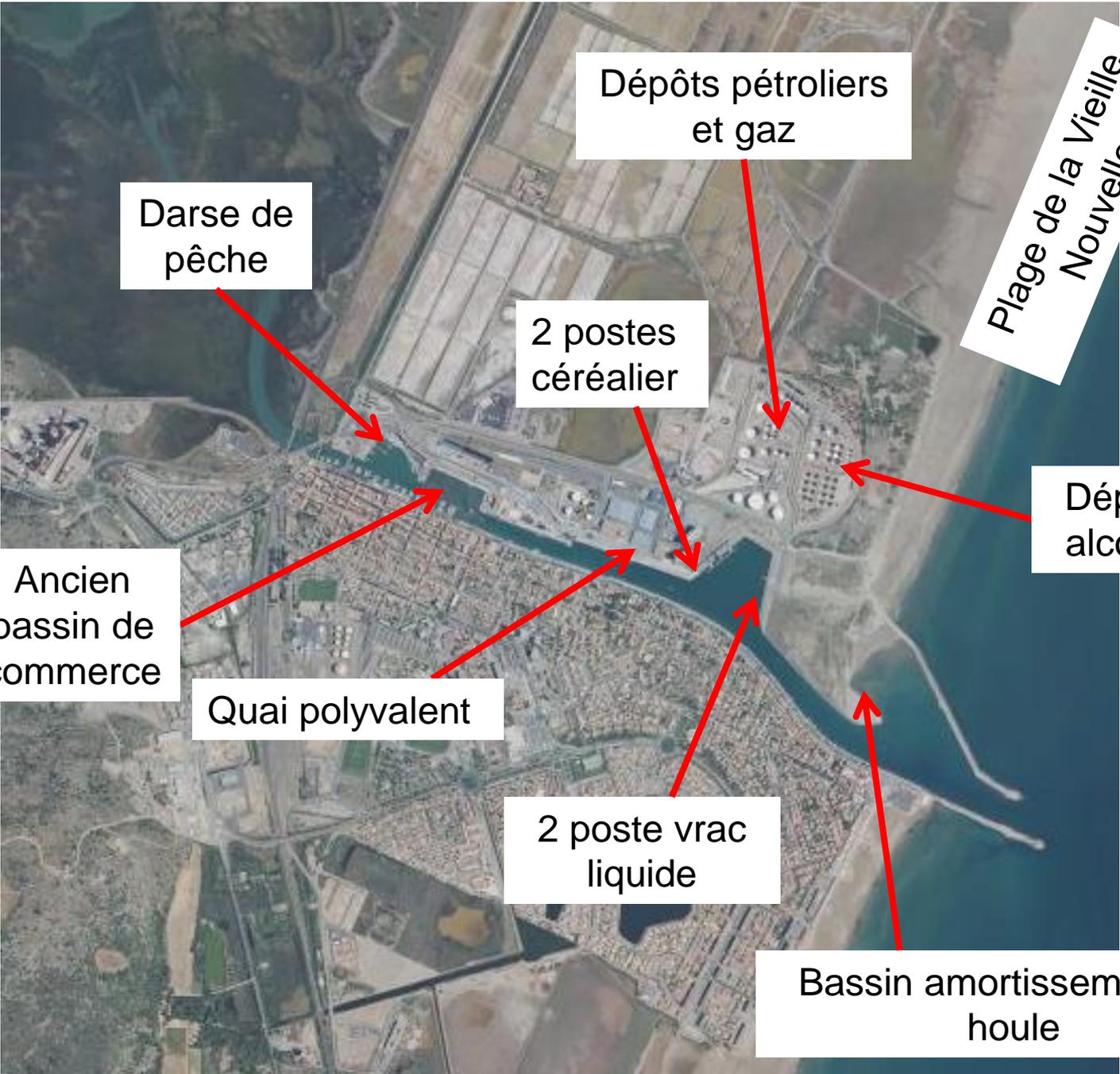
Museo-teatro

Se divertir





Fos - Marseille



Darse de pêche

Dépôts pétroliers et gaz

Plage de la Vieille Nouvelle

2 postes céréalier

Dépôt alcool

Ancien bassin de commerce

Quai polyvalent

2 poste vrac liquide

Bassin amortissement de houle

avignes

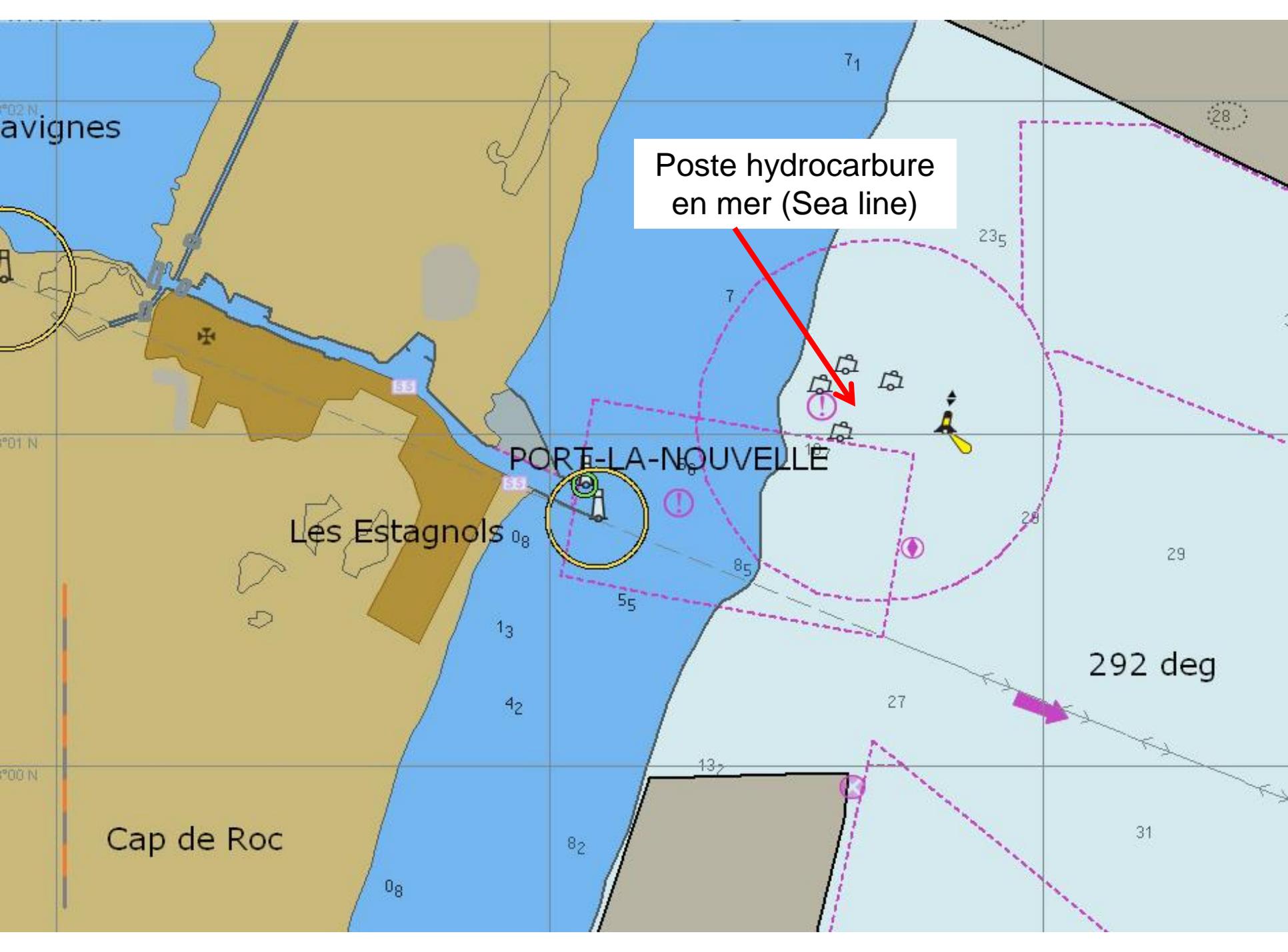
Poste hydrocarbure
en mer (Sea line)

PORT-LA-NOUVELLE

Les Estagnols

292 deg

Cap de Roc

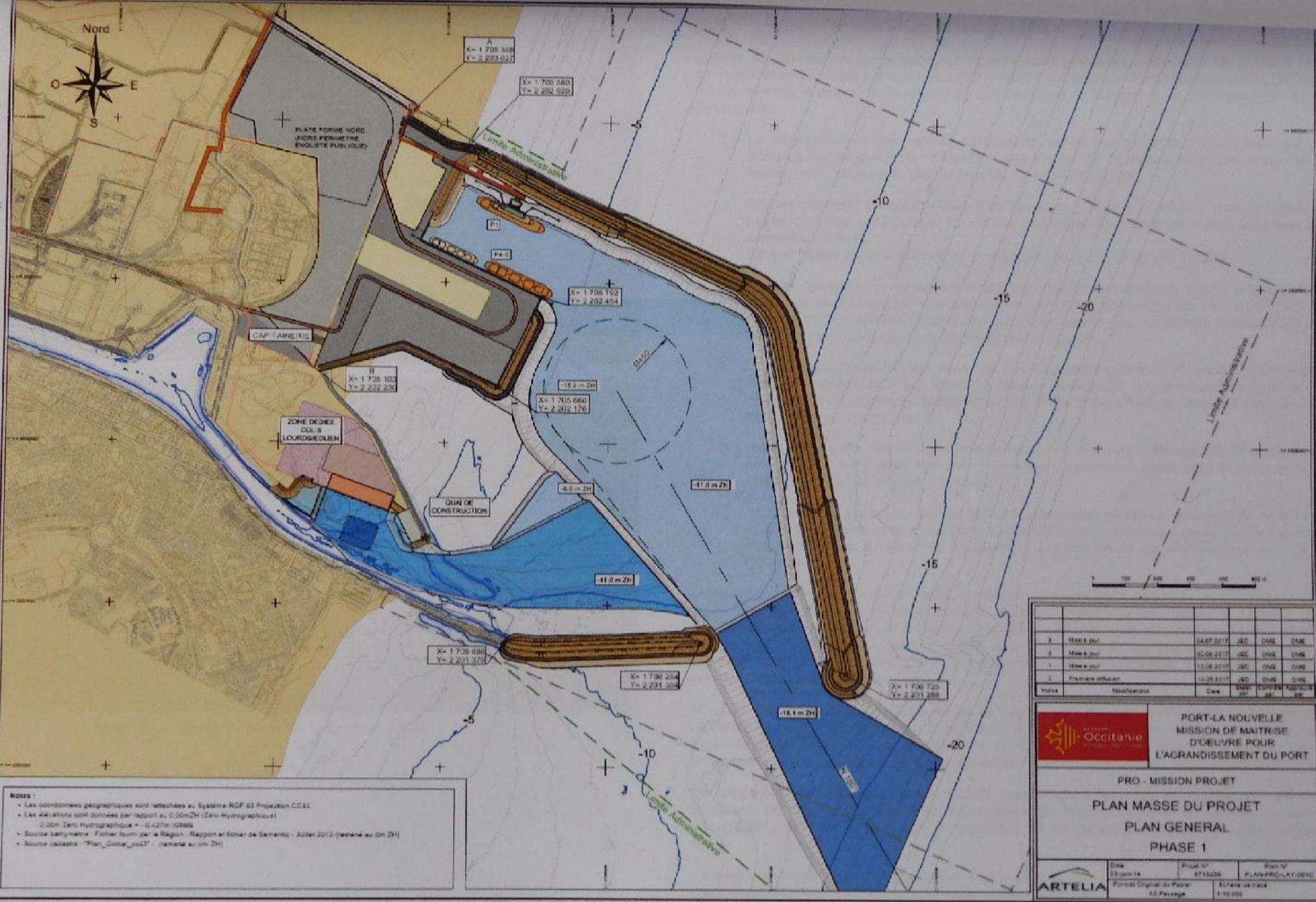


Composante terrestre
Parc Logistique

Composante terrestre
Plateforme Nord

Composante maritime
Aménagement d'un bassin portuaire





- NOTES :**
- Les coordonnées géographiques sont rattachées au système RGF 93 Projection CC43
 - Les altitudes sont indiquées par rapport à 0,00mZH (Zéro Hydrographique) 0,00m Zéro Hydrographique = 0,427m IGN69
 - Source bathymétrie : Fichier fourni par la Région - Rapport et plan de Semencé - Juillet 2010 (renvies au cm ZH)
 - Source cadastre : "Plan_Catla_2003" - (renvies au cm ZH)

| N° | Description | Date | Etat | Approuvé | Approuvé |
|----|-----------------------|------------|------|----------|----------|
| 3 | Mise à jour | 04.07.2017 | JED | OMR | OMR |
| 2 | Mise à jour | 30.08.2017 | JED | OMR | OMR |
| 1 | Mise à jour | 12.08.2017 | JED | OMR | OMR |
| 0 | Préparation d'ouvrage | 10.08.2017 | JED | OMR | OMR |

Occitanie

PORT-LA NOUVELLE
MISSION DE MAITRISE
D'OEUVRE POUR
L'AGRANDISSEMENT DU PORT

PRO - MISSION PROJET

PLAN MASSE DU PROJET

PLAN GENERAL

PHASE 1

ARTELIA

Date: 03/06/14
Projet N°: 2718236
Plan N°: PLAN-PRO-LAY-0010

Échelle de plan: 1/10 000

Figure A - 3 : Plan masse du projet (phase 1 portée à Enquête Publique).

QUELQUES CHIFFRES

Construction de 3030 m de digues en mer , extraction et transport de 4 110 000 t de matériaux de carrière

Dragage de 10 000 000 m³ de sédiments dont 7 400 000 m³ déversés en mer. (phase 2)

Aménagement d'un bassin portuaire d'environ 60 ha dragué à 15 m

APPLICATION DE LA DOCTRINE E.R.C.

Evitement : néant, étant donné le caractère d'intérêt général de l'opération (procédure déclaration de projet)

Réduction : déplacement de la colonie de grandes nacres (15 individus) dans l'étang de l'Ayrolles. Mortes avant l'opération de déplacement

Compensations : uniquement des mesures de suivi, aucune mesure corrective envisagée

EFFETS ATTENDUS

Destruction de centaines d'ha de fonds marins dont gisements de tellines et nurseries de soles

Réduction en volume des échanges mer – étang d'où risque de d'inversion de la dynamique de restauration du milieu lagunaire.

Perturbation des migrations (turbidité, modification de la courantologie)

Modification du trait de côte, fort recul de la plage de la Vieille Nouvelle (réserve naturelle régionale de Ste Lucie)

Modification profonde de l'image urbaine

Une étude d'impact bâclée et biaisée !

Extrait de la page 444 du rapport de la commission d'enquête : réponse du maître d'ouvrage aux interrogations citoyennes

Pour rappel, le but de l'étude n'était pas d'étudier le taux de renouvellement de la lagune (un modèle spécifique et des données internes à l'étang auraient été alors nécessaires), mais de montrer que le projet n'a pas d'incidence – ou bien qu'exceptionnellement.



Dans le « discours officiel », la transition énergétique, ce serait aussi la production d'hydrogène « vert »



Mais aussi l'importation massive d'hydrogène depuis Oman (17 000 km)

Extrait du document stratégique de la SEMOP :

Nous estimons que les volumes pourraient être les suivants en fonction de la mise en production des capacités de production d'énergies renouvelables au Sultanat d'Oman et au Maghreb (essentiellement du solaire photovoltaïque) :

- 2030 . 2 GW d.ENR à 50 000 t d.H2 renouvelable
- 2035 . 6 GW d.ENR à 150 000 t d.H2 renouvelable
- 2040 . 12 GW d.ENR à 300 000 t d.H2 renouvelable

Où en sommes-nous ?



Le quai et le terre plein destiné à la construction des éoliennes est achevé depuis 2021





BOURDON LIBERTY 222

280

LIEBHERR

YELLOW 644L
ST 669 351